

Renseignements et avis d'intention

RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS PAR LES ENTREPRISES

Dans le cadre du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (« le Règlement ») et conformément aux dispositions de l'article 6 dudit Règlement, toute entreprise visée doit aviser RECYC-QUÉBEC de son intention de mettre en œuvre un programme individuel, de joindre un regroupement d'entreprises mettant en œuvre un programme commun ou de devenir membre d'un organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC. L'entreprise doit fournir les renseignements suivants à RECYC-QUÉBEC.

1. Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

N° de téléphone :

N° d'entreprise (attribué en vertu de la loi sur la publicité légale des entreprises, L.R.Q., c.P-44.1) :

Nom et coordonnées du représentant :

Adresse électronique :

2. Renseignements sur les produits mis sur le marché à titre de premier fournisseur

Sous-catégorie(s) et type(s) de produits mis sur le marché :

Marque(s) de commerce dont l'entreprise est la propriétaire ou l'utilisatrice :

Nom(s) des enseignes ou des chaînes dont l'entreprise est la propriétaire ou l'utilisatrice :

3. Intention de l'entreprise pour se conformer au Règlement

L'entreprise susmentionnée :

- Mettra en œuvre un programme individuel
- Joindra un regroupement d'entreprises mettant en œuvre un programme commun (enseigne, chaîne, ou franchise)
- Deviendra membre d'un organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC

Nom de l'organisme :

Date :

Veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli à l'adresse REP@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information, veuillez consulter le [Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises](#) et son [Guide d'application](#).

Vous pouvez également joindre de l'équipe de RECYC-QUÉBEC :

- Par courriel : info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
- Par téléphone : Montréal et ses environs au 514 352-5002 ou au 1 800 807-0678 (sans frais)